

# Infogrippe A/H1N1

## Les 10 questions que vous vous posez Phase ambulatoire depuis le 23 juillet 2009

### 1 En quoi la prise en charge de la grippe A/H1N1 est-elle différente depuis le 23 juillet ?

Les patients ne devront plus avoir recours aux Centres 15 et aux urgences qui seront réservées aux cas compliqués et aux enfants de moins de 1 ans, mais s'adresseront prioritairement aux médecins généralistes. Une large campagne de communication vers le grand public vient d'être lancée dans ce sens.

### 2 Sur quels éléments dois-je suspecter un cas de grippe A /H1 N1 ?

Dans le contexte pandémique actuel, devant tout syndrome fébrile accompagné de courbatures et asthénie associées à des signes respiratoires : toux, dyspnée.

### 3 Que dois-je faire alors ?

Le patient doit être vu selon son état clinique soit au cabinet soit en visite à domicile.

Aucune exploration n'est nécessaire sauf en cas de signes de complication associés, auquel cas, en particulier pour les enfants de moins un an, vous devez prendre contact avec le Centre 15 et diriger le patient vers l'hôpital.

Si l'examen médical ne révèle pas de signe de gravité, ni de facteur de risques ou de complications, vous prescrivez un traitement symptomatique sans traitement antiviral systématique, le port de masques anti-projections (de type chirurgical) et un repos à domicile, accompagné de recommandations d'isolement jusqu'à la fin des symptômes grippaux.

#### Soit de l'oseltamivir (Tamiflu)

Pour les adultes ou enfants de plus de 40 kg : 75 mg matin et soir pendant 5 jours (avec les précautions d'usage pour la femme enceinte)

Les enfants de plus de 1 an et moins de 40 kg :

- ▶ moins de 15 kg : 30 mg matin et soir sous forme de poudre pédiatrique
- ▶ 16 à 23 kg : 45 mg matin et soir
- ▶ 23 à 40 kg : 60 mg matin et soir

#### Soit du zanamivir (Relenza)

Pendant les 30 premières heures, uniquement au-delà de 12 ans et pas chez la femme enceinte

- ▶ Capsules à inhaler de 5 mg
- ▶ 2 capsules matin et soir pendant 5 jours

Ces 2 produits seront remboursés par la Sécurité Sociale. Le reste du traitement est symptomatique : paracétamol, antitussif,...

### Dois-je recommander des mesures d'hygiène ?

#### 4 Pendant 5 jours :

- ▶ Le port du masque en permanence
- ▶ D'éviter tout contact rapproché avec l'entourage : serrage de mains, bises,
- ▶ Le lavage des mains soit à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes ou avec une solution hydro-alcoolique

### 5 Dois-je déclarer tous les cas suspects de grippe A/H1N1 ?

Non, uniquement les cas groupés (3 cas en 1 semaine dans une même collectivité de syndrome respiratoire aigu à début brutal) :

**à la DASS ou à l'INVS - Tél. 08 20 42 67 15**

Pour les patients hospitalisés la déclaration sera faite par l'hôpital.

### 6 Comment serais-je rémunéré ?

Tant que durera cette phase ambulatoire, la réponse médicale est soit une consultation au cabinet soit une visite à domicile. La rémunération reste le paiement à l'acte habituel selon les modalités usuelles. Il en est de même pour le remboursement des patients qui demeure inchangé.

### 7 Par quelle assurance serais-je couvert ?

Tant que nous sommes en phase ambulatoire, vous serez couvert par votre assurance Responsabilité Civile Professionnelle personnelle pour laquelle la pandémie n'est pas une exclusion. Il en est de même pour votre assurance prévoyance.

### 8 Quand risquerons-nous de passer en phase de pandémie massive ?

Cela est actuellement impossible à dire car nul ne connaît le potentiel évolutif de cette grippe qui est a priori, bénigne, mais très contagieuse. Il est probable que l'automne et l'hiver verront une réactivation du virus et peut être une pandémie minime, même si cela est hypothétique, nous nous devons d'être très vigilants.

### 9 Dans ce cas, la stratégie sera-t-elle la même ?

Non, bien sûr, cette stratégie d'exception est encore en cours de réflexion afin d'être finalisée pour l'automne mais bien entendu la CSMF vous tiendra informé en temps réel.

### 10 Qu'en est-il de la vaccination ?

Le Ministère de la santé compte avant tout sur cette vaccination pour éviter le stade de pandémie massive. D'ores et déjà 94 millions de doses ont été commandées auprès des laboratoires. Le vaccin est actuellement en cours d'élaboration et ne pourra être utilisé qu'après avoir reçu son Autorisation de Mise sur le Marché (celle-ci bénéficiera sans aucun doute de la procédure d'urgence).

Les modalités de vaccination sont également en voie de finalisation. Certaines peuvent encore continuer à évoluer. Consultez-les sur le site de la CSMF : [www.csmf.org](http://www.csmf.org) dans la rubrique A/H1N1.



### Où puis-je trouver plus d'information ?

Sur le site de la CSMF : [www.csmf.org](http://www.csmf.org) sur lequel vous pouvez poser toutes les questions qui vous préoccupent et qui sera régulièrement mis à jour en temps réel mais aussi sur les sites du ministère de la Santé : <http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/grippe-porcine-h1n1/grippe-porcine-h1n1.html>

sur : [www.sante-sports.gouv.fr/grippe](http://www.sante-sports.gouv.fr/grippe) réservé aux professionnels de santé sur : [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

ainsi que sur le site de l'institut de Veille Sanitaire (INVS) [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) et de l'INPES : [www.inpes.fr/grippeah1n1](http://www.inpes.fr/grippeah1n1)